

REJOIGNEZ LES PROFESSIONNELS DE VOTRE RÉGION
MEMBRES DES JURYS D'EXAMENS

MODE D'EMPLOI

1

Prise de contact auprès de
la DIRECCTE

2

Formation d'1/2 journée
pour vous préparer à votre
nouvelle fonction

3

Solicitation 1 à 2 fois par
an pour des sessions de
1 à 2 jour(s) en moyenne
sur l'ensemble des centres
agréés

Le Ministère du travail a chargé l'Afpa d'organiser des sessions de professionnalisation

Votre unité départementale de la DIRECCTE vous renseigne,
instruit votre demande
et statue sur les habilitations des jurys selon les textes en vigueur.

UD DIRECCTE de l'Ain 34 avenue des Belges 01012 Bourg en Bresse
UD DIRECCTE de l'Allier 12 rue de la fraternité 03000 Moulins
UD DIRECCTE de l'Ardèche rue André Philip 07000 Privas
UD DIRECCTE du Cantal 1 rue du Rieu 15000 Aurillac
UD DIRECCTE de la Drôme 70 avenue de la Marne 26000 Valence
UD DIRECCTE de l'Isère 1 avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble
UD DIRECCTE de la Loire 11 rue Balajé 42000 Saint-Étienne
UD DIRECCTE de la Haute-Loire 4 avenue du Général de Gaulle 43000 Le Puy-en-Velay
UD DIRECCTE du Puy-de-Dôme 2 rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand
UD DIRECCTE du Rhône 8-10 rue du Nord 69100 Villeurbanne
UD DIRECCTE de la Savoie Carré Curial 73000 Chambéry
UD DIRECCTE de la Haute-Savoie 48 avenue de la République 74960 Cran Gevrier (Annecy)

CONTACTS DES UNITES DEPARTEMENTALES
DE LA DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :
<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Contacter-votre-DIRECCTE-17698>

Votre contact régional : ara.titres-professionnels@direccte.gouv.fr



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Afpa

UN DIPLÔME
EN PEU DE TEMPS
UN EMPLOI
POUR LONGTEMPS

Le titre professionnel



VALORISEZ
VOTRE SAVOIR-FAIRE
**DEVENEZ MEMBRE
D'UN JURY
DE PROFESSIONNELS**



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

LES MISSIONS D'UN JURY D'EXAMEN AU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

- > Évaluer les réalisations et valider les compétences des candidats à l'issue d'une formation ou d'une VAE
- > Décider de l'attribution du titre ou d'une partie du titre professionnel du ministère du travail

POURQUOI ?

Pour être garant du professionnalisme des personnes qui ont choisi le même métier que vous.

Pour participer à une véritable mission de service public.

Pour être en relation avec d'autres professionnels de votre secteur d'activité.

Pour élargir le champ de vos compétences, enrichir votre CV.

POUR QUI ?

- SALARIÉS
- CHEFS D'ENTREPRISES
- RETRAITÉS
- PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Ayant trois ans d'expérience dans le métier visé par le titre

N'ayant pas quitté le métier depuis plus de 5 ans

Des qualités d'écoute, d'impartialité, d'objectivité et de respect sont également indispensables.

QUI FINANCE ?

- > Pour les salariés
Vos frais de transports, restauration sont pris en charge. Il convient de demander une autorisation d'absence à son employeur.
- > Pour les entreprises
La rémunération et les frais annexes de votre salarié(e) membre du jury peuvent être pris en charge par votre organisme collecteur (OPCA).
- > Pour les artisans, travailleurs indépendants
Votre fonds d'assurance formation des non salarié(e)s peut prendre en charge une indemnité forfaitaire, vos frais de transports, de restauration.
- > Pour les retraités
Le remboursement des frais peut être pris en charge par les OPCA, organismes paritaires collecteurs agréés.



QU'EST-CE QU'UN TITRE PROFESSIONNEL ?

- > Un titre professionnel est une certification professionnelle délivrée, au nom de l'État, par le ministère du travail. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.
- > Il permet de favoriser l'évolution professionnelle ou le retour à l'emploi de son titulaire et s'obtient au terme d'un parcours de formation professionnelle ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- > En 2015, 7 personnes sur 10 en recherche d'emploi ont eu accès à un emploi après l'obtention d'un titre professionnel.